

**Procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive  
de l'Association Foncière Pastorale d'Avrieux  
du mardi 20 septembre 2022**

*Pour mémoire, l'Assemblée des propriétaires constitutive est convoquée le mardi 20 septembre 2022 à 18h30. En l'absence de quorum, celle-ci est convoquée de nouveau, sans condition de quorum, une heure plus tard, soit à 19h30.*

Propriétaires présents :

- |   |                    |
|---|--------------------|
| - BELLISSAND Robert                     | - LATARD Catherine |
| - BLONDON Jean-Claude                   | - LAZIER Christian |
| - BUTTARD Jean-Marc                     | - LEQUIN Jacques   |
| - BUTTARD Jérémie                       | - MERILHOU Monique |
| - CLET Fabrice (parti avant le scrutin) | - MERLO Luc        |
| - FIANDINO Arlette                      | - MOREL Josiane    |
| - FIANDINO Emmanuel                     | - MOREL Michel     |
| - FIANDINO Mickaël                      | - PARAZ Gérard     |
| - JACQUEMMOZ Charlène                   | - PASCAL Denis     |
| - JACQUEMMOZ Corine                     | - PASCAL Luc       |
| - KEMPF Adrien (commune d'Avrieux)      | - PORTAZ Théophile |
| - KEMPF Martine                         | - SACCHI Christian |

Propriétaires absents ayant donné procuration :

- |                                     |                                     |
|-------------------------------------|-------------------------------------|
| - BUISSON Fabien à KEMPF Adrien     | - Indivision SAUNIER à BUTTARD JM   |
| - EDF à KEMPF Adrien                | - LATHOUD Lucien à KEMPF Adrien     |
| - FIANDINO Roger à PORTAZ Stéphanie | - PEPELLIN Renée à KEMPF Adrien     |
| - GEORGE Nicole à BUTTARD Jean-Marc | - PLA Christelle à LATARD Catherine |

Présents également :

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| - ALLUIN Audrey, SEA         | - MOUCHET Lucille, DDT                 |
| - COLLY Sylvain, agriculteur | - PORTE Rosanne, Chambre d'Agriculture |
| - FARAUT François, DDT       |  |

*Constatant l'absence du quorum nécessaire à 18h30, Monsieur Adrien KEMPF, 1<sup>er</sup> adjoint de la commune d'Avrieux et administrateur provisoire de l'Association Foncière Pastorale d'Avrieux, ouvre la séance à 19h30.*

---

Monsieur Adrien KEMPF, administrateur provisoire de l'AFP d'Avrieux désigné par arrêté préfectoral DDT/SPADR n°2022-0782 du 20 juillet 2022, remercie les propriétaires présents pour cette assemblée générale constitutive, ainsi que les services de la DDT, de la SEA et de la Chambre d'agriculture. Rappelant que l'ordre du jour consiste à élire, parmi les propriétaires, ceux qui seront appelés à siéger au sein du Conseil syndical, Monsieur Adrien KEMPF souhaite revenir, en préambule, sur les événements qui ont amenés à la constitution d'une AFP sur le territoire de la commune d'Avrieux.

Monsieur Adrien KEMPF rappelle notamment que les questionnements quant à la structure foncière des parcelles agricoles sont intervenus à la suite de la remise en valeur d'anciennes terres agricoles sur les secteurs du Besseil et de Combaz Lagnonaz, projet porté par la commune d'Avrieux. Dans la foulée de ces travaux, le 11 octobre 2018, la commune a entrepris de réunir une première fois les propriétaires concernés par lesdites surfaces agricoles afin de réfléchir à la mise en exploitation des parcelles rouvertes ainsi que pour trouver des solutions au morcellement foncier constaté. L'idée de constituer une AFP, se

cantonnant dans un premier temps aux seules terres agricoles du Besseil et Combaz Lagnonaz est alors mis sur la table. Un groupe de propriétaires est désigné pour réfléchir, aux côtés de la commune d'Avrieux, aux solutions à mettre en œuvre.

Le comité de travail, ainsi constitué, s'est réuni à plusieurs reprises et, lors de leur réunion du 29 novembre 2018, trois scénarii ont été mis sur la table :

- La constitution d'une AFP sur les seules zones du Besseil et de Combaz Lagnonaz ;
- La constitution d'une AFP sur toutes les surfaces agricoles dites « de fond de vallée » ;
- La constitution d'une AFP sur l'ensemble des parcelles agricoles de la commune d'Avrieux.

Les représentants des propriétaires, à l'unanimité, ont fait le choix de s'orienter vers la troisième solution, à savoir la constitution d'une AFP englobant l'ensemble des parcelles à vocation agricole de la commune d'Avrieux. Ce projet a ensuite été présenté de nouveau aux propriétaires réunis le 17 janvier 2019. Malgré quelques remarques et quelques inquiétudes, ces derniers ont donné leur accord pour ce projet.

Victime du temps nécessaire au renouvellement du Conseil municipal puis soumis aux aléas de la crise sanitaire, la commune d'Avrieux a ensuite pris un peu de temps avant d'entamer la procédure de création d'une AFP. Pour ce faire, les représentants des propriétaires ont été à nouveau réunis afin de valider, d'un commun accord, l'emprise foncière du projet d'AFP.

Entrant dans le processus de constitution de l'AFP, une enquête publique a été organisée du 1<sup>er</sup> mars au 26 mars 2021. Monsieur Frédéric DESROCHES avait été désigné comme commissaire-enquêteur et a remis son rapport le 23 avril 2021 en émettant un avis favorable à la constitution de l'AFP d'Avrieux en appliquant quelques modifications marginales sur son périmètre.

En parallèle, la Direction Départementale des Territoires a organisé une consultation des propriétaires qui pouvaient alors s'exprimer pour ou contre la création de l'AFP. A l'issue de cette consultation, les propriétaires de 2 477,35 ha sur les 2 445,37 ha qui forment le projet d'AFP se sont prononcés favorablement à sa constitution, soit 97,33 % des surfaces.

Concluant ce processus de consultation du public et des propriétaires, Monsieur le préfet de la Savoie, par arrêté préfectoral DDT/SPADR n°2022-0782 du 20 juillet 2022, est venu autoriser l'Association Foncière Pastorale d'Avrieux, et c'est l'origine de la convocation envoyée aux propriétaires pour cette Assemblée générale constitutive.

Après ce rappel, Monsieur Adrien KEMPF indique que l'objet de cette Assemblée générale est d'élire, parmi les propriétaires, les membres du Conseil syndical devant comprendre, conformément aux statuts, six titulaires et trois suppléants.

Afin de constituer une liste préalablement à l'Assemblée générale, Monsieur Adrien KEMPF dit s'être rapproché de ceux qui, à l'origine, s'étaient volontairement portés volontaires pour réfléchir au projet d'AFP. A l'issue des échanges qu'il a eu avec ces propriétaires et après que la DDT se soit chargée de veiller au statut de propriétaire de chacun, la liste suivante est proposée :

Titulaires :

- Adrien KEMPF
- Corine JACQUEMMOZ
- Roger FIANDINO
- Josiane MOREL
- Théophile PORTAZ
- Jérémie BUTTARD

Suppléants :

- Jean-Marc BUTTARD
- Michel MOREL
- Emmanuel FIANDINO

Après la présentation de cette liste, Madame Josiane MOREL et Monsieur Michel MOREL font part de leur souhait de se retirer de la liste.

En parallèle, trois nouveaux candidats se déclarent :

- Mickaël FIANDINO
- Charlène JACQUEMMOZ
- Gérard PARAZ

Monsieur Adrien KEMPF, rappelant les règles du scrutin avec l'assistance de la DDT, appelle les propriétaires à procéder au vote, par bulletins secrets.

Aux termes des opérations de vote du 1<sup>er</sup> tour, 39 bulletins sont extraits de l'urne, contre 42 émargements constatés sur la feuille de présence. Les suffrages exprimés, 34 au total, apportent le résultat suivant :

Pour les titulaires :

- Adrien KEMPF : 34 voix
- Corine JACQUEMMOZ : 29 voix
- Roger FIANDINO : 34 voix
- Théophile PORTAZ : 34 voix
- Jérémie BUTTARD : 34 voix
- Mickaël FIANDINO : 13 voix
- Gérard PARAZ : 18 voix
- Charlène JACQUEMMOZ : 8 voix

Pour les suppléants :

- Jean-Marc BUTTARD : 34 voix
- Emmanuel FIANDINO : 34 voix
- Mickaël FIANDINO : 6 voix
- Charlène JACQUEMMOZ : 23 voix
- Gérard PARAZ : 4 voix
- Corine JACQUEMMOZ : 1 voix

Aux termes du 1<sup>er</sup> tour du scrutin, Monsieur Adrien KEMPF proclame donc comme élus :

**Titulaires :**

- **Adrien KEMPF**
- **Corine JACQUEMMOZ**
- **Roger FIANDINO**
- **Théophile PORTAZ**
- **Jérémie BUTTARD**
- **Gérard PARAZ**

**Suppléants :**

- **Jean-Marc BUTTARD**
- **Emmanuel FIANDINO**
- **Charlène JACQUEMMOZ**

Monsieur Adrien KEMPF remercie les propriétaires pour leur présence et invite les syndic élus, dans la foulée, à assister à un premier Conseil syndical destiné à élire un Président, un Vice-Président et un Trésorier.

*Procès-verbal rédigé par Adrien KEMPF, le 24 septembre 2022*

**Adrien KEMPF,**  
**Administrateur provisoire**

